



## Place des Arts Québec

Le 5 septembre 2017

### Concours d'œuvre d'art éphémère - Foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier

#### Objet : appel de candidatures

La Société de la Place des Arts lance un *Concours d'œuvre d'art éphémère pour l'habillage de 21 appareils d'éclairage situés aux plafonds des foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier*. L'œuvre sera exposée dans le cadre de ce concours du 30 avril 2018 au 27 avril 2020.

La Société sollicite donc, par cet avis, la candidature d'artistes québécois ou de collectifs d'artistes en arts visuels, architecture, design qui sont intéressés à produire une œuvre originale. Cette œuvre en plusieurs pièces sera installée sur chacun des 21 supports de longueur variable situés sur les différents plafonds des foyers et dissimulera des appareils d'éclairage temporaires. L'œuvre est dite éphémère car elle ne sera exposée que pendant une période de deux ans.

#### Réunion d'information

Une visite des foyers aura lieu le lundi 18 septembre 2017. Vous devez vous présenter à 10h00 à l'entrée principale de la Salle Wilfrid-Pelletier. Les retardataires ne seront pas acceptés et aucune autre visite ne sera organisée à cet effet.

#### Historique

En 1963, l'atelier Venini conçoit et fabrique 21 lustres recouverts de palmes en verre de Murano pour les foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier. Cinquante ans plus tard, ces lustres ont besoin de plusieurs réparations qui nécessitent l'expertise de différents artisans. Afin d'effectuer ces travaux de réfection, les lustres seront décrochés en mars 2018 pour n'être réinstallés qu'en avril 2020. L'enlèvement des lustres nécessite l'installation d'appareil d'éclairage temporaire. L'objet du concours est donc « d'habiller » ces appareils d'éclairage temporaires et de dissimuler les supports des lustres.



*Installation d'un lustre en verre de Murano en 1963*

### Création : contraintes et limitations techniques

- Les 21 supports sont des pièces d'acier semi encastrées dans le plafond et accrochées à la structure du bâtiment qui est dissimulée à l'intérieur du plafond. La partie apparente des supports est en forme de « T » inversé. La hauteur apparente est de +/- 1 ¼ po et la largeur de +/- 2 5/8 po. La longueur des supports est variable. Le plus grand support mesure 196 po et les plus petits mesurent 80 po.



*Vue d'une extrémité d'un support au plafond*

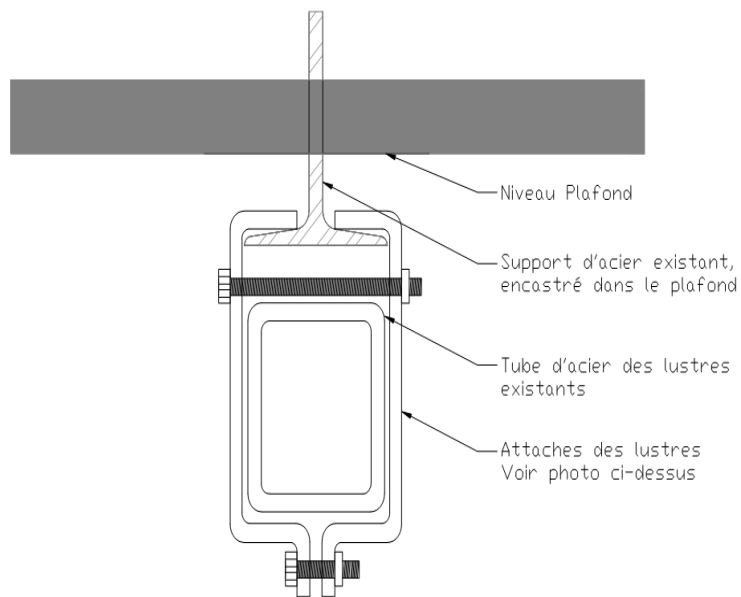


*Vue d'un support au plafond*

- Les 21 supports sont répartis à travers les 5 foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier, soit dans les foyers Riopelle, Toupin, Lapalme, Beauchemin et au Piano Nobile. Les emplacements ainsi que la longueur des supports sont indiqués sur les plans en annexes.
- L'œuvre doit être fixée au moyen d'attaches aux supports d'acier existants sans toutefois les percer. A titre indicatif, voici une photo et un croquis des attaches qui soutiennent les lustres existants.



*Attache des lustres existants*



*Croquis (coupe) d'une attache pour les lustres existants ( information)*

- Aucune intervention ne doit altérer le plafond (incluant la peinture).
- L'œuvre devra passer par des portes de dimensions régulières et être acheminées par des échafaudages (sans appareil de levage).
- L'œuvre ne devra requérir aucun entretien particulier pendant toute la durée de son installation.
- Les appareils d'éclairage temporaire en place ne pourront pas être modifiés. Les appareils d'éclairage en question sont constitués d'un ou plusieurs rails sur lesquels sont accrochés des projecteurs. Les dessins en annexe illustrent cette installation. La fiche technique du projecteur est aussi fournie à titre indicatif
- L'œuvre devra permettre la diffusion de l'éclairage.

**Sécurité publique : précisions et limitations**

- L'œuvre et son installation doivent être sécuritaires. Elle sera accrochée au plafond au-dessus du public.
- Le poids de l'œuvre ne pourra excéder 225 kg (500 lb) sur chacun des supports d'acier.
- Le système de fixation devra être approuvé et scellé par un ingénieur en structure. L'attestation sera requise à la signature du contrat.
- L'installation de l'œuvre devra aussi être approuvée et scellée par un ingénieur en structure. L'attestation sera requise immédiatement après l'installation.
- L'œuvre doit être de matériaux ininflammable.
- L'œuvre ne doit pas dissimuler ou empêcher le fonctionnement des gicleurs.

## Budget et contexte de réalisation

- Le budget de réalisation de l'œuvre est de 25 000 \$ incluant les honoraires, les matériaux, l'installation, les frais de déménagement et transports et les certifications demandées. L'artiste sera responsable du montage et du démontage de l'œuvre ainsi que de son transport; L'échafaudage sera installé par la Place des Arts.
- L'œuvre devra être installée entre le 13 et le 22 avril 2018 et démontée vers le 27 avril 2020. Les dates de démontage seront précisées éventuellement selon les disponibilités des foyers. La période d'installation ne peut pas être modifiée. Par contre, la période de démontage pourrait être modifiée par entente entre l'artiste et la Société;
- Une réunion de familiarisation et de planification aura lieu avec nos différentes équipes et l'artiste retenu. La date reste à déterminer.

## Format requis pour le dossier de présentation de la candidature

Le document de présentation – en fichier PDF – devra être envoyé par courriel et devra contenir les informations ci-bas. Ce document peut être réalisé en couleur, dans un format n'excédant pas une page 11" X 17". **Veillez noter que nous n'accepterons aucune maquette.** Voici les documents que les artistes doivent soumettre au comité de sélection :

### *Fichier PDF obligatoire contenant :*

- Page couverture : identification et représentation visuelle de l'œuvre (1 page);
- Lettre de présentation de l'œuvre, expliquant la démarche (1 page);
- Description technique de l'œuvre : matériaux de réalisation et de finition, dimensions, poids estimé, système d'accrochage, composition des structures et des attaches et autres détails pertinents. (maximum 2 pages);
- Vue en plan sommaire d'occupation et de disposition (maximum 2 pages);
- Curriculum vitae de l'artiste (maximum 1 page).

### *Fichier JPEG obligatoire :*

- Fichier de l'image en page couverture –300 DPI, format 4" X 6" minimum

### *Fichiers facultatifs :*

- Fichier d'images supplémentaires – 300 DPI, format 4" X 6" minimum;
- Fichier vidéo format **.mov** ou **.avi** – Taille 720 X 480 pixels maximum, d'une durée maximale de 2 minutes;
- Dossier de presse (maximum 2 pages).

## Critères de sélection des dossiers

- l'originalité et l'aspect esthétique;
- l'intégration de l'œuvre au lieu;
- la solidité et la durabilité de l'ensemble de l'œuvre;
- le respect des contraintes et limitations pour la sécurité publique et la préservation des lieux.

## Déroulement de la sélection

Le comité de sélection est composé de quatre personnes possédant une expertise dans le domaine des arts visuels et /ou d'une expertise liée à la gestion des immeubles.

- La sélection de trois finalistes choisis par le comité de sélection et répondant à tous les critères, exigences et limitations se déroulera le 19 octobre 2017. Tout projet pouvant affecter l'intégrité structurale ou pouvant nuire à la sécurité publique sera automatiquement rejeté;
- Les trois dossiers finalistes retenus seront examinés entre le 19 et le 25 octobre. Des informations complémentaires pourront être demandées par la Société.
- La sélection finale de l'œuvre aura lieu le jeudi 26 octobre 2017.

Seuls les trois artistes finalistes recevront une réponse par écrit. L'identité de l'artiste choisi sera dévoilée sur les plateformes de communication de la Place des Arts à la suite de la signature du contrat en novembre 2017, incluant sur le site [placedesarts.com](http://placedesarts.com)

En outre, la Place des Arts fera produire un visuel décrivant le contexte de l'exposition de l'œuvre liée à la réparation des lustres. Ce visuel sera visible dans les foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier pendant toute la durée de l'exposition de l'œuvre.

Des images de l'œuvre et de son installation pourront aussi être diffusées sur les plateformes de communication de la Place des Arts et dans les médias.

Une inauguration est prévue en mai 2018.

## Période d'inscription

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 16 octobre 2017 à 15 h.**

« Toutes les pièces doivent être envoyées par fichiers compressés au format ZIP d'un poids maximal de 2 Go. Le fichier final doit être acheminé via <https://wetransfer.com/>

Sur la page d'accueil, cliquez sur « Ajouter vos fichiers » pour sélectionner les fichiers à transmettre.

L'adresse à laquelle envoyer les fichiers est la suivante :

« [oeuvrephemere@placedesarts.com](mailto:oeuvrephemere@placedesarts.com) »

Inscrivez ensuite votre adresse courriel ainsi qu'un message et cliquez sur « Transférer ».

Tout dossier ne respectant pas la forme demandée ou reçu après la date et l'heure limite d'inscription ne sera pas accepté.

Pour plus d'information concernant le concours, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse suivante : [oeuvrephemere@placedesarts.com](mailto:oeuvrephemere@placedesarts.com) »

**Jean Laguë, architecte**

[oeuvrephemere@placedesarts.com](mailto:oeuvrephemere@placedesarts.com)